

CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2025

à 18h30

Présents : Claudie DECONIHOUT, François ROME, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX, Jean-Marie ANGELVIN, Laure CORVAISIER, Charles CAUMARTIN

Absent représenté : Martin FEIGNEUX a donné pouvoir à Claudie DECONIHOUT

Absent : Luc PLAUCHUD

Secrétaire de Séance : Cécile LAUGIER

Ordre du jour

- **Délibérations**
 - Attribution des subventions aux associations
 - Adhésion au syndicat mixte Asse-Bléone
 - Admission en non-valeur
 - Souscription 2025 Fondation 30 Millions d'amis

- **Informations**
 - Proposition indivision Reynaud
 - Protocole indivision Yves / Commune
 - Compte-rendu de la réunion avec le Préfet du 25 mars 2025
 - PLPDMA (DLVAgglo)
 - Compte-rendu de la réunion sur les O.L.D du 16 avril 2025
 - Arrivée de la niveleuse

- **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 26 03 25 par l'ensemble du Conseil Municipal.

Délibérations :

▪ **Attribution des subventions aux associations**

Madame le Maire expose les différentes demandes de subvention provenant des associations actrices sur le secteur de Puimichel et ses alentours. **Le montant total inscrit au budget (article 65748) s'élève à 3 000 €.**

Les subventions suivantes sont proposées :

Association	Subvention attribuée
ADMR	250 €
Amicale des Pompiers	100 €
Amicale des donateurs de sang	150 €
Fondation du Patrimoine	100 €

FNACA	150 €
UNAPEI	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
RESTO DU COEUR	100 €
AMRCV	500 €
Association lieutenant louveterie	100 €
Assoc. Du Tour des Communautés de Communes (Course cyclistes)	200€ + REMISE COUPES A PUIMICHEL
Comité des fêtes de Puimichel	1500 €
TOTAL	3 350 €

Adoptée à l'unanimité.

▪ **Adhésion au syndicat mixte Asse-Bléone :**

Par son courrier du 24 mars 2025, le Syndicat mixte Asse-Bléone a proposé une adhésion « hors GEMAPI » de la Commune pour la partie du territoire interceptant le bassin versant du Rancure.

Une adhésion annuelle d'un montant de 300 € sera alors demandée si la Commune souhaite adhérer.

CONSIDÉRANT que le Syndicat a pour objet la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la prévention des inondations, et plus globalement la gestion globale et intégrée des eaux des bassins versants de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale (Taravon, Grave, Plaine,...) en vue notamment de contribuer à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée.

CONSIDÉRANT que la commune, si elle devient adhérente, pourra solliciter le Syndicat pour qu'il réalise (extrait 2.b.ii des statuts) :

- Des études et travaux (y/c travaux d'urgence) concernant des ouvrages appartenant à la Commune ou des biens présentant un intérêt communal et non retenus dans un système d'endiguement.
- Un accompagnement technique des Communes et de leurs Maires dans la préparation de la gestion de crise, dans l'information préventive obligatoire et en particulier dans les domaines suivants :
 - Élaboration, révision et mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde – PCS (obligatoire en cas de PPR approuvé).
 - Information régulière des populations sur les risques auxquels elles sont exposées (DICRIM, réunions d'informations tous les deux ans...)
 - Mémoire du risque : inventaire, entretien et suivi des repères de crues existants et implantation de nouveaux après les crues exceptionnelles.

Le Maire propose l'adhésion au Syndicat Mixte Asse-Bléone.

Adoptée à l'unanimité

▪ **Admission en non-valeur :**

Le Maire **expose** au Conseil Municipal, sur proposition du comptable public, qu'il est nécessaire d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

Nature juridique	Exercice – N° Pièce	Montant	Motif de présentation
Particulier	2023 T-463	395,00 €	Poursuite sans effet

Artisan Commerçant Agriculteur	2023 T-279	954,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Artisan Commerçant Agriculteur	2023 T-323	954,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Artisan Commerçant Agriculteur	2023 T-240	419,94 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		2 722,94 €	

La Maire informe que le montant est inscrit au budget à l'article 6541.

Adoptée à l'unanimité

▪ **Souscription 2025 Fondation 30 Millions d'amis**

La convention 2019 a expiré et de nombreux chats pourraient être stérilisés au cours de l'année 2025.

Le Maire rappelle qu'une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis est valable 1 an.

Un nombre de chats est à inscrire au moment de la souscription et le montant que la Commune doit verser est de 55€ par chat au moment de la signature de la convention. La Fondation versera également 55 €.

Le montant total restera sur un compte dédié de la fondation jusqu'à la facturation du vétérinaire.

Le Maire propose la signature d'une convention pour l'année 2025.

IL est décidé de prévoir la stérilisation de 5 chats pour 2025.

Adoptée à l'unanimité

Informations

- Proposition indivision Reynaud : proposition de vente de leur appartement du château pour 32 000€.
- Protocole indivision Yves/Commune
- Compte-rendu de la réunion avec le Préfet du 25 mars 2025 sur le projet LAVANSOL.
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA de DLVAgglo) : une info sera transmise aux habitants dans un prochain bulletin municipal.
- Compte-rendu réunion publique sur les O.L.D du 16 avril 2025 : peu de participation, pourtant suite à son intervention, l'intervenant ONF a répondu avec précision aux questions.
- Arrivée de la niveleuse : nos deux agents, Laurent et Nathalie ont réussi leur autorisation de conduite.

Questions diverses

_____ Le repas SENIOR sera organisé sur septembre.

La séance est levée à 20h30.